

Charte de la diversité et de l'égalité au sein de Résocial

Cette Charte, adoptée par les membres de Résocial, a pour objet de témoigner de notre engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale ainsi que de l'égalité de traitement au sein de notre réseau et de nos cabinets.

Favoriser le pluralisme et l'égalité est un facteur de succès et de progrès, mais également de dynamisme social et de créativité, dans le cadre d'une réflexion, non pas de compassion, mais de recherche d'évolution.

En vertu de cette Charte, les membres de Résocial s'engagent à :

- Veiller au respect de l'égalité de traitement et rechercher la diversité au travers des recrutements de leurs collaborateurs, quels que soient les postes concernés.
- Respecter le principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines au sein de nos cabinets et du quotidien de travail avec l'ensemble de nos interlocuteurs.
- Sensibiliser nos collaborateurs au respect de ces valeurs et principes.
- Développer une politique de recrutement intégrant des profils variés et valoriser nos collaborateurs et salariés selon leurs talents et leurs compétences.
- Communiquer auprès de l'ensemble de nos partenaires et clients notre engagement en faveur de la diversité et de l'égalité.